



Commune de Givisiez

Place d'Affry 1

Case postale CH-

1762 Givisiez Tél :

026 460 89 60

www.givisiez.ch

commune@givisiez.ch

IBAN CH66 0900 0000 1700 2686 3

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DES ENFANTS FREQUENTANT L'ÉCOLE PRIMAIRE

Faire parvenir cette formule entièrement remplie à l'administration communale
jusqu'au 29 mai 2026

ENFANTS

1^{er} enfant

Nom et prénom

date de naissance

degré à la rentrée

2^e enfant

Nom et prénom

date de naissance

degré à la rentrée

3^e enfant

Nom et prénom

date de naissance

degré à la rentrée

REPRÉSENTANT LÉGAL

Statut : ☐ Père ☐ Mère

N° tél. mère : N° tél. père : N° tél. prof :

Nom, prénom :

Adresse :, 1762 Givisiez.

E-mail :

État civil : ☐ célibataire ☐ marié/e ☐ séparé/e ☐ divorcé/e

FRÉQUENTATION

Date du 1^{er} jour à l'EAS

..... (à compléter obligatoirement)

Accueil	de - à	Lundi	Mardi	Mercred	Jeudi	Vendredi
1 – Début de matinée anticipé : 06:30 – 07:00		☐ LU1	☐ MA1	☐ ME1	☐ JE1	☐ VE1
2 – Début de matinée : 07:00 – 08:05		☐ LU 2	☐ MA2	☐ ME2	☐ JE2	☐ VE2
3 – Alternance matin : 08:05 – 11:45		X	☐ MA3	X	☐ JE3	X
4 – Midi + Repas : 11:45 – 13:40		☐ LU4	☐ MA4	☐ ME4	☐ JE4	☐ VE4
5 – Après-midi (alternance /congé) : 13:40 – 15:20		X	☐ MA5	☐ ME5	☐ JE5	X
6 – Après-midi avec goûter : 15:20 – 17:00		☐ LU6	☐ MA6	☐ ME6	☐ JE6	☐ VE6
7 – Fin d'après-midi : 17:00 – 18:00		☐ LU7	☐ MA7	☐ ME7	☐ JE7	☐ VE7
8 – Devoirs surveillés		☐ LU8	☐ MA8	X	☐ JE8	X

- Les unités d'accueil sont ouvertes à la condition que 3 enfants soient inscrits de manière régulière
- Les horaires d'alternance (mardi et jeudi, 8h05 à 11h45 et 13h40 à 15h20), un minimum de 5 enfants inscrits de manière régulière est requis pour l'ouverture.
- Sur inscription, les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs à l'AES sous surveillance.



AUTORISATIONS

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Notre enfant est autorisé à rentrer seul : ☐ oui ☐ non

Nous venons chercher notre enfant : ☐ oui ☐ non

Nom, prénom : Lien avec l'enfant :

Nom, prénom : Lien avec l'enfant :

Autorisation photo :

Notre enfant peut apparaître sur des photographies réalisées dans le cadre des activités de l'accueil destinées à un usage interne (en aucun cas ces documents ne seront diffusés à des tiers). ☐ oui ☐ non

Consentement pour le 1^{er} traitement de(s) enfant(s) :

- ☐ Les collaboratrices/teurs de l'AES de Givisiez **ne sont pas autorisés/ées** à administrer des médicaments sans avoir pris contact avec moi/nous au préalable.
- ☐ Les collaboratrices/teurs de l'AES de Givisiez **sont autorisés/ées** à administrer les médicaments suivants sans me/nous contacter au préalable.

- en cas de piqûres d'insectes	:	Similasan piqûres d'insectes
- en cas d'écorchures	:	Merfen (désinfectant)
- en cas de légères blessures/contusions	:	Arnica crème & Arnica globuli

État de santé :

L'enfant souffre-t-il d'une allergie (alimentaire ? ☐ oui ☐ non
ou autre)

Si oui, laquelle :

L'enfant suit-il un régime alimentaire particulier ? ☐ oui ☐ non

Si oui, lequel :

L'enfant souffre-t-il d'une maladie particulière ? ☐ oui ☐ non

Si oui, laquelle :

L'enfant suit-il un traitement médical ? ☐ oui ☐ non

Si oui, lequel :

☐ autorisation à l'administrer

Personnes de contact en cas d'urgence :

Nom, prénom :	Nom, prénom :
N° de tél. :	N° de tél. :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :



CALCUL DU TARIF DE GARDE

- ☐ Nous autorisons l'accès à nos données fiscales auprès du Service des finances de la commune de Givisiez pour le calcul des tarifs de l'accueil extrascolaire.
- ☐ Nous préférons transmettre notre/nos avis de taxation par mail ou courrier pour le calcul des tarifs de l'accueil extrascolaire.
- ☐ Nous ne souhaitons pas communiquer nos données fiscales. Veuillez appliquer le tarif maximum.

Remarque

Un changement notable et durable de la situation économique depuis le dernier avis de taxation c'est-à-dire un changement de 30% ou plus du revenu net (code 1.110), entraîne un calcul du tarif sur la base du revenu mensuel actuel. Veuillez cocher si tel est votre cas ;

- ☐ Notre situation économique a subi un changement notable. Nous transmettrons nos trois dernières fiches de salaire pour le calcul du tarif, **en plus des données fiscales selon le choix effectué ci-dessus.**

Nombre de mensualités du salaire ☐12 ☐13 ☐ autre :

TABLEAU DES TARIFS PAR UNITÉ EN FONCTION DU REVENU DÉTERMINANT

Tarifs	Revenu déterminant (cf art. 6 du règlement d'application)	Givisiez							
		6h30 – 7h00	7h00 – 8h05	8h05 – 11h45 (alternance)	11h45-13h40	13.40-15.20 (alternance et mercredi)	15h20-17h00	17h00-18h00	
		0,5	1,08	3.66	1.96*	1.66	1.66	1	
1	jusqu'à 39'999	CHF 1.50	CHF 3.25	CHF 11.00	CHF 5.90	CHF 5.00	CHF 5.00	CHF 3.00	
2	40'000 – 49'999	CHF 1.66	CHF 3.50	CHF 11.80	CHF 6.40	CHF 5.40	CHF 5.40	CHF 3.25	
3	50'000 – 59'999	CHF 1.75	CHF 3.50	CHF 12.80	CHF 6.85	CHF 5.80	CHF 5.80	CHF 3.50	
4	60'000 – 69'999	CHF 1.88	CHF 3.80	CHF 13.70	CHF 7.35	CHF 6.25	CHF 6.25	CHF 3.75	
5	70'000 – 79'999	CHF 2.00	CHF 4.30	CHF 14.65	CHF 7.85	CHF 6.65	CHF 6.65	CHF 4.00	
6	80'000 – 89'999	CHF 2.25	CHF 4.85	CHF 16.45	CHF 8.80	CHF 7.50	CHF 7.50	CHF 4.50	
7	90'000 – 109'999	CHF 2.50	CHF 5.40	CHF 18.30	CHF 9.80	CHF 8.30	CHF 8.30	CHF 5.00	
8	110'000 – 119'999	CHF 2.75	CHF 5.95	CHF 20.15	CHF 10.80	CHF 9.15	CHF 9.15	CHF 5.50	
10	120'000 – 129'999	CHF 3.00	CHF 6.50	CHF 21.95	CHF 11.75	CHF 10.00	CHF 10.00	CHF 6.00	
11	130'000 – 139'999	CHF 3.25	CHF 7.00	CHF 23.80	CHF 12.75	CHF 10.80	CHF 10.80	CHF 6.50	
12	140'000 – 149'999	CHF 3.50	CHF 7.55	CHF 25.62	CHF 13.70	CHF 11.60	CHF 11.60	CHF 7.00	
13	150'000 – 159'999	CHF 3.75	CHF 8.10	CHF 27.45	CHF 14.70	CHF 12.45	CHF 12.45	CHF 7.50	
14	160'000 – 169'999	CHF 4.00	CHF 8.65	CHF 29.30	CHF 15.70	CHF 13.30	CHF 13.30	CHF 8.00	
15	170'000 – 179'999	CHF 4.25	CHF 9.20	CHF 31.10	CHF 16.60	CHF 14.10	CHF 14.10	CHF 8.50	
16	180'000 – 189'999	CHF 4.50	CHF 9.75	CHF 32.90	CHF 17.60	CHF 14.95	CHF 14.95	CHF 9.00	
15	190'000 – 199'999	CHF 4.75	CHF 10.30	CHF 34.80	CHF 18.60	CHF 15.75	CHF 15.75	CHF 9.50	
16	dès 200'000.-	CHF 5.00	CHF 10.80	CHF 36.60	CHF 19.60	CHF 16.60	CHF 16.60	CHF 10.00	

*À rajouter dans l'horaire le repas au prix coûtant de CHF 9.50 au maximum

Le Règlement d'application concernant l'accueil extrascolaire est consultable sur le site internet de la Commune



DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SUR LE TAUX D'ACTIVITÉ

Parent 1

Nom, prénom :

Adresse :

Taux d'activité : %

Salaire mensuel net : ☐ 12 mois ☐ 13 mois

Date :

Signature :

Parent 2

Nom, prénom :

Adresse :

Taux d'activité : %

Salaire mensuel net : ☐ 12 mois ☐ 13 mois

Date :

Signature :

INFORMATIONS

Le Règlement d'application concernant l'accueil extrascolaire est consultable sur le site internet de la Commune de Givisiez.

- ☐ Nous avons pris connaissance des conditions de calcul du tarif de l'accueil extrascolaire, nous acceptons toutes les modalités et nous certifions que les renseignements donnés sont exacts.

Date : Signature :